



## AUTO PRO

UNE OFFRE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS

### POUR QUI ?

- » Artisans, commerçants de proximité, exploitants agricoles, professions libérales et entreprises **jusqu'à 20 salariés**
- » Conducteur dès 21 ans
- » CRM compris entre 0.50 **et 1.25**

### LES + XENASSUR

- » **JUSQU'À 20 SALARIÉS**
- » **DE 1 À 10 VÉHICULES**
- » **CONDUITE AUTORISÉE** à tous les salariés de l'entreprise (sans désignation)
- » **VÉHICULE DE REMplacement**  
(catégorie compacte ou utilitaire jusqu'à 20m<sup>3</sup>)
- » CRM ACCEPTÉ **JUSQU'À 1.25**
- » **SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR INCLUSE DÈS LA FORMULE 1**
- » Option marchandises transportées jusqu'à 5 000 €
- » Option aménagements professionnels spécifiques jusqu'à 10 000 €

### POUR QUELS VÉHICULES ?

- » Jusqu'à 10 véhicules assurés
- » Véhicules de moins de 3.5 T immatriculés en France (y compris remorques)
- » Valeur à neuf maximale jusqu'à 60 000 € / véhicule

### BON À SAVOIR

**ASSUREUR** L'Équité  
**ASSISTEUR** Europ Assistance

### POUR QUELS USAGES ?

- » **Affaires** : Vie privée + trajets travail + déplacements professionnels occasionnels.

- » **Tous déplacements** : Vie privée + trajets travail + tous les déplacements professionnels (visite de clientèle, de fournisseurs, d'agences, de dépôts, de succursales ou de chantiers).

**Exclusion commune aux 2 usages :**

Le véhicule assuré ne sert en aucun cas - même occasionnellement - au transport rémunéré de voyageurs (taxis) ou de marchandises (livraison).

### PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<p>Personne morale représentée par l'un de ses dirigeants : commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, sociétés autres, agences immobilières, société de conseil, de service, entreprise du bâtiment.</p> <p>La personne morale ne doit pas être en cours de procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne physique</li> <li>- Société de location de véhicules</li> <li>- Société de livraison ou de coursier</li> </ul>
TAILLE DE L'ENTREPRISE	Jusqu'à 20 salariés	Plus de 20 salariés
ÂGE	À partir de 21 ans	Personne de moins de 21 ans
BONUS / MALUS AUTO	De 0,50 à 1,25	Au-delà de 1,25
PERMIS DE CONDUIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 ans de permis minimum, en cours de validité</li> <li>- Permis : Français / de l'Union Européenne</li> </ul>	D'une durée < 3 ans ou non valide
LIEU DE RÉSIDENCE	France métropolitaine	Monaco, DOM-COM, autres pays
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au nom du gérant ou son conjoint</li> <li>- Au nom de la personne morale</li> <li>- Au nom d'une société de leasing</li> </ul>	
DEUX TYPES DE CONDUITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite exclusive : le dirigeant de la société et son conjoint / concubin / pacsé</li> <li>- Conduite autorisée : les dirigeants de la société, leurs conjoints et les salariés</li> </ul>	

## ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR

ON ACCEPTE		ON REFUSE
ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS	À partir de 24 mois sans interruption	Moins de 24 mois d'assurance sans interruption
SUSPENSION, ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS	< à 3 mois	- Retrait de permis > à 3 mois - Annulation de permis - Alcoolémie, stupéfiants

ON ACCEPTE		ON REFUSE	(1) Nombre maximum de sinistres		
Parc	Non resp	Resp mat	Total		
1	3	1	3		
2	6	2	6		
3	8	3	8		
4	10	4	10		
5	12	5	12		
6	13	5	13		
7-10	14	5	14		

## FRANCHISES

### DOMMAGES, VOL/INCENDIE

- » 10% du montant des réparations avec un minimum de 300€ et un maximum de 900€

### BRIS DE GLACE

- » 75€ en cas de changement. Pas de franchise si réparation

### AMÉNAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES

- » 20% du montant des dommages

### MATÉRIEL PRO ET MARCHANDISES TRANSPORTÉES

- » 20% du montant des dommages

### SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR

- » Incapacité Permanente Partielle > 10%

### PRÊT DE VOLANT :

- » 750€ pour les conducteurs novices (moins de 3 ans de permis)
- » 750€ pour les conducteurs non autorisés

## RÈGLES DE DÉFINITION DU CRM PAR VÉHICULE

### RELEVÉ D'INFORMATIONS (RI)

#### 24-35 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

- » Valeur du CRM indiqué dans le RI (doit être compris entre 0,50 et 1,25)

#### 36 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE ET PLUS

- » Valeur du CRM indiqué dans le RI (doit être compris entre 0,50 et 1,25)

### RELEVÉ DE SINISTRALITÉ (RS)

### RÈGLES DE RECALCUL DU CRM PAR VÉHICULE SI RS FLOTTE (SUR LES SINISTRES DES 36 DERNIERS MOIS)

#### Bases de calcul :

- » 24-35 mois d'antécédents d'assurance : CRM = 1,00
- » 36 mois d'antécédents d'assurance et plus : CRM = 0,75

#### Règles de majorations :

- » Majoration en cas de sinistre responsable : x1,25/sinistre
- » Majoration en cas de sinistre partiellement responsable : x1,125/sinistre

	NOMBRE DE SINISTRE(S)	24-35 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE	36 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE ET PLUS
		0	1.00
SINISTRE RESPONSABLE (sur les 36 derniers mois)	1	1.25	0.93
	2	Refus	1.17
	3	Refus	Refus
SINISTRE 50% RESPONSABLE (sur les 36 derniers mois)	0	1.00	0.75
	1	1.12	0.84
	2	Refus	0.94
	3	Refus	1.05

LES GARANTIES DES VÉHICULES	FORMULE 1 MINI	FORMULE 2 MEDIUM	FORMULE 3 MAXI
RESPONSABILITÉ CIVILE	✓	✓	✓
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓
<b>SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR</b> Garantie d'un capital complémentaire de 20 000 € pour votre assuré ou ses ayants droit en cas d'incapacité permanente ou décès du conducteur	✓	✓	✓
PROTECTION JURIDIQUE	✓	✓	✓
BRIS DE GLACE		✓	✓
VOL, INCENDIE, TEMPÈTE		✓	✓
ATTENTATS		✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES		✓	✓
CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES		✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS			✓

LES GARANTIES DES REMORQUES > 750 KG	FORMULE R1	FORMULE R2
RESPONSABILITÉ CIVILE TRACTAGE	✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS (hors vol et incendie)		✓

LES OPTIONS	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
<b>ASSISTANCE 0 KM</b> - Remorquage du véhicule en cas de panne ou d'accident à hauteur de 250 € - Véhicule de remplacement (catégorie compacte ou utilitaire jusqu'à 20m <sup>3</sup> )	✓	✓	✓
<b>AMÉNAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES</b> - Couvre les aménagements et accessoires non montés en série - 3 options au choix: 1000 € / 3000 € / 10000 €		✓	✓
<b>MATÉRIEL PROFESSIONNEL ET MARCHANDISES TRANSPORTÉES</b> - 3 options au choix: 1000 € / 3000 € / 5000 €		✓	✓
<b>SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR PREMIUM</b> (valable pour l'ensemble des véhicules de la flotte)  Garantie d'un capital complémentaire à hauteur de 400 000 €	✓	✓	✓

## CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

**Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30**

[www.xenassur.fr](http://www.xenassur.fr) / [xenacontact@xenassur.fr](mailto:xenacontact@xenassur.fr)

Rue Cervantès – 33735 Bordeaux cedex 9



Fiche produit auto pro - Juillet 2025 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite - XENASSUR – SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33 700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75 436 Paris Cedex 09. XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès 33 700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur [xenassur.fr](http://xenassur.fr) mentions légales.